La Clef du Cabinet

prescrivions de si humiliant pour lui & pour toure son Eglise Romaine, qui s'est si fort declarée en faveur de la Constitution Unigenitus.

L'on voit donc avec la plus grande évidence, que la condescendance du Pape à donner les explications qu'on lui demande, ne serviroit qu'à donner un trés-grand avantage à ses propres accusateurs pour décrier également la Doctrine de Sa Sainteté & celle de cette Constitution, & certainement il ne faut pas esperer d'autre fruit d'une démerche se soule & qui n'auroit jamais eu d'exemple en pateil, cas.

Car que pourroit-on esperer de ceux en faveur desquels on se relâcheroit avec un excés si contraire à toutes les regles? Seroit-ce leur acceptation de la Bulle?

Ne scait-on pas quelle est la nature de l'acceptation qu'ils offrent, én ne l'ont-ils pas declaré hautement dans leurs Ecrits les plus solemnels, où ils dut dit en propres termes, que quiconque reçoit une Constitution en cette maniere, LA REJETTE plûtôt qu'il ne la reçoit.

Pour prouver ce fait, il n'y a qu'à rassembler, suivant leurs propres expressions, les principes qu'ils ont posez & la conclusion qu'ils en ont tirée euxmêmes dans ces Ecrits si solemnels.

Car, 1°. ils veulent absolument, & declarent même que ce n'est que pour tauver l'honneur de la Bulle qu'its ont tant d'indulgence, ils veulent, dis-

(a) Inst. je, absolument (a) que leur acceptation soit dé-Past. p. 102. pendante des explications, qu'elle les suppose necessairement comme le fondement & la condition essentielle, & selon eux, c'est bien le moins qu'ils doivent exiger, puisqu'ils souviennent que ce n'est que sous cette restriction que la plûpart des Evê-

(b) Ibid. ques de France, notanment (b) les Archevêques